

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les mois

Le Repas de l'Amitié

*A l'occasion de la nouvelle année,
la Municipalité et le Conseil Municipal adressent
à tous les Clodoaldiens leurs vœux les meilleurs
et les assurent de tout leur dévouement et de leur
très cordial attachement.*

Le traditionnel Repas de l'Amitié, offert par le Conseil Municipal et la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance aux personnes âgées de plus de 65 ans et habitant Saint-Cloud, a eu lieu le 28 décembre, à la Salle de Gymnastique Municipale, aménagée et décorée pour la circonstance.

Transformer une salle de gymnastique en salle de restaurant avec scène pour la partie artistique et avec, à côté, office et cuisine, n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire, surtout lorsqu'il s'agit d'installer 410 couverts et de préparer à manger pour près de 450 personnes, en comptant le service.

Lorsqu'on a enlevé les agrès et fermé la fosse à sciure à l'aide d'un plancher, on se trouve en présence d'une grande salle, mais d'une salle absolument vide, dans laquelle il faut amener pour un banquet de 410 couverts, plus de 100 tables et 450 chaises ainsi que le matériel suivant: 100 mètres de nappe, 1.250 assiettes, 450 verres, 450 tasses, 450 fourchettes, 900 cuillers à soupe et à café, 450 couteaux, 250 bouteilles vides pour le vin, 45 soupières, 45 plats longs, 45 plats ordinaires, 45 louches.

Pour faire la cuisine, préparer et servir les plats chauds, il faut amener à pied-d'œuvre deux grands fourneaux de cuisine et les installer dans une baraque, à proximité immédiate de la salle de gymnastique et dans cette baraque, mettre des tables

à découper. Il faut aussi improviser un office avec des tables et des installations permettant de passer les plats aux serveurs et aux serveuses.

Pour la partie artistique, il faut installer une scène avec escalier, sonoriser la salle et ajouter un éclairage supplémentaire.

Pour la décoration, il faut transporter et installer de la verdure ainsi que des plantes vertes.

Si l'on ajoute à tout ce matériel les denrées nécessaires pour servir un repas à 450 personnes et si l'on songe qu'après le repas il faut tout démonter et rendre le matériel qu'il a fallu amener, matériel qui est généralement loué à Paris et à Versailles, on se rendra compte du travail considérable à effectuer et des transports importants que cela représente.

On comprendra aisément, à la lecture de ces quelques lignes, les difficultés que l'on peut rencontrer, en dehors de la gêne certaine que cela occasionne aux sportifs, pour transformer la salle de gymnastique en une salle destinée à une manifestation quelconque et la raison pour laquelle le Conseil Municipal a pris la décision de ne désaffecter cette salle que lorsqu'il est vraiment impossible de faire autrement et pour des raisons majeures, comme c'est le cas pour le Repas de l'Amitié, la Fête des Mères et éventuellement une distribution de prix.

Le succulent menu offert à nos convives était, cette année, le suivant :

Potage velouté
Hors-d'œuvre charcuterie :
(jambon, saucisson, corneed porc)
Langue de bœuf, sauce Robert
Rosbif, purée de pommes de terre
Fromages assortis (brie et hollandaise)
Gâteaux (gaufrette et éclair glacé au chocolat)
Fruits (oranges et pommes)
Café - Liqueurs
Une bouteille de 75 centilitres de vin
pour deux personnes
Un verre de vin fin au dessert
De l'eau minérale enfin pour les estomacs délicats

Nous devons dire que pour donner les denrées figurant sur le menu, nous avons fait appel aux commerçants de la ville, qui ont bien voulu, sous différentes formes, apporter leur contribution. Les épiciers offrirent gratuitement le vin fin, un peu de matières grasses et quelques liqueurs; les boulangers offrirent le pain et les bouchers cédèrent la viande à des prix réduits; quelques marchands de fruits donnèrent des pommes; un de nos concitoyens fit don de l'eau minérale qu'il jugeait indispensable; un entrepreneur de la ville remit 10 bouteilles de vin fin; un particulier offrit même du lait pour la purée. Nous remercions très sincèrement tous les commerçants qui nous ont aidés ainsi que tous les généreux donateurs.

Le 28 décembre, c'est d'un pas allègre et avec la joie de faire un bon repas et de passer une agréable journée que nos 410 convives se rendirent à la salle de gymnastique. Bien que convoqués pour 12 h. 30, quelques-uns arrivèrent une heure avant.

A l'heure dite, tous les invités étaient installés et remplissaient la salle, qui s'est avérée trop exigüe pour une telle manifestation. On y est un peu serré, mais chacun y met la bonne volonté désirable, et c'est dans la gaieté et la bonne humeur que les convives accueillent les aimables serveuses qui leur apportent les éléments du menu que nous venons de citer.

Un excellent programme artistique était ensuite offert aux invités et les différents numéros recueillirent d'unanimes applaudissements.

La journée se termina par une amicale sauterie, sous le gui traditionnel, dans la plus franche gaieté.

Pendant tout le cours du repas, *La Symphonie Clodoaldienne* exécuta de nombreux morceaux, parmi lesquels revenaient souvent des airs et des succès de la belle époque.

Le repas était présidé par M. le Maire, ayant à ses côtés les doyens des anciens, M. HATRY et Mme VETTER, ainsi qu'une grande partie des membres de la Municipalité, du Conseil Municipal et de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

Dans une brève allocution, M. le Maire dit les sentiments des organisateurs vis-à-vis de tous les anciens et la reconnaissance qui leur est due. Il remercie tous ceux qui ont pris une part active à la réalisation de cette journée et à qui l'on doit sa parfaite réussite. Nous ne pouvons ici tous les nommer, car ils sont trop. Ce serait cependant manquer à notre devoir d'informateur, si nous ne disions tout ce que nous devons à M. Robert DUCROS, Conseiller Municipal; à Mme DUCROS, à sa famille et à ses amis qui ont assumé la responsabilité de toute l'organisation du repas et de plusieurs numéros de la partie artistique, aux jeunes gens et jeunes filles de la Croix-Rouge, sous la direction de M. MAILLET, qui ont rivalisé de dévouement et de gentillesse pour assurer un service rendu bien difficile par le manque de place entre les tables et le nombre important des convives.

Nos remerciements vont à tous ceux qui ont participé à l'organisation et à la réalisation de cette fête de l'amitié et nous n'oublierons pas le chef cuisinier et tout le personnel municipal qui ont mis tout leur cœur à l'exécution d'une tâche ingrate et lourde, mais qu'ils savaient indispensable pour permettre de donner quelques instants d'agréable détente à toute une catégorie de Clodoaldiens, malmenés par les jours difficiles que nous traversons.

Il nous faut également signaler qu'un repas de 175 couverts, identique à celui de la salle de gymnastique et également offert par la ville et le Bureau de Bienfaisance, était dans le même temps servi aux pensionnaires de la Maison Lelégard.

D'autre part, tous les anciens, au nombre de 184, à qui leur état de santé ne permettait pas de se déplacer, ont reçu à domicile un petit colis de victuailles (viande, confitures, fruits).

Ainsi, en ce jour de fin d'année, nous avons eu la joie de penser que tous nos chers anciens ont senti qu'ils n'étaient pas abandonnés. Car, s'il est une catégorie de Français à qui les temps actuels sont particulièrement pénibles, ce sont bien tous ces vieux travailleurs qui, toute leur vie, ont peiné et se sont privés souvent du nécessaire, pour économiser ce qu'ils estimaient devoir leur être indispensable pour que leurs vieux jours soient à l'abri du besoin et pour n'être pas à la charge de leurs concitoyens.

Que reste-t-il aujourd'hui de cet espoir et de ces sacrifices ? Que de misères se cachent sous des dehors décents, derniers vestiges d'une aisance digne, fruit de toute une vie de labeur honnête et courageux !

La collectivité communale se doit de reconnaître cette situation et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour manifester aux « anciens » sa sollicitude. Elle doit apporter, dans toute la mesure de ses moyens, la preuve de sa sympathie et témoigner sa reconnaissance envers tous ceux qui sont bien les premières victimes d'une époque dure, qui ne se signale pas par un excès de générosité, de douceur et de bonté.

La Municipalité a été fort sensible à toutes les marques de satisfaction que lui ont exprimées de nombreux « anciens ». Elle est heureuse d'avoir ainsi contribué à rapprocher les uns des autres nombre de nos concitoyens. Elle croit avoir, autant qu'il est possible, fait que ces agapes soient vraiment « le Repas de l'Amitié ».

Un de nos vénérables anciens, M. Yves MARTEL, fin lettré, dont la carrière théâtrale a été si bien remplie, a prononcé l'allocution suivante à l'issue du repas :

MONSIEUR LE MAIRE,
MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,
MESSIEURS LES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE BIENFAISANCE,

C'est certainement à mon âge très avancé et à mes nombreuses années passées à Saint-Cloud que je dois l'honneur que vous m'avez fait en me plaçant au milieu de vous.

MESDAMES, MESSIEURS,

Oserais-je, dans ces conditions, me prévaloir de ce privilège de l'âge pour adresser, en votre nom, à tous les organisateurs et bienfaiteurs de cette fête, nos plus chaleureux remerciements.

Ce fût, en effet, une belle idée que celle qui présida à l'éclosion de cette réunion si amicale offerte chaque année aux plus âgés de Saint-Cloud et placée sous le signe de la joie et de la parfaite entente. Aussi me sera-t-il permis d'affirmer que si la vieillesse a parfois ses tristesses, elle a aussi ses joies, puisque, grâce à vous, Messieurs les Organisateurs, nous en éprouvons une grande aujourd'hui. Et cette joie, qui a la gaieté comme corollaire, je la vois marquée en ce moment sur tous vos visages; elle pourrait même être considérée, par les temps difficiles que nous traversons, comme une sorte de nécessité sociale. Elle est incontestablement la meilleure diversion à tous les tracas qui viennent continuellement nous assaillir, ainsi qu'à tous les ennuis dont nous sommes un peu trop généreusement gratifiés. Notre grand Rabelais n'écrivait-il pas que « le rire était le propre de l'homme » ? Il aurait pu ajouter « surtout du peuple français ».

L'étranger, jaloux de ce trait de caractère, se complait souvent à nous traiter d'esprit léger. Eh bien, pour ma part — cela pourra vous paraître un peu paradoxal

— je vois là, plutôt un compliment qu'une critique. C'est qu'en effet, à nos heures de délassement, c'est encore nous, entre toutes les nations, qui passons pour savoir le mieux nous distraire, grâce à l'esprit de nos auteurs et à la verve étincelante de nos chansonniers formant ensemble un faisceau artistique qui est un de nos plus beaux apanages.

Autrefois, les Romains poursuivaient les chars de leurs empereurs en s'écriant : *Panem et circense*, c'est-à-dire : « Donnez-nous du pain et les jeux du cirque ». Aujourd'hui, les arènes sanglantes de Rome sont remplacées par les pacifiques compétitions sportives de notre jeunesse. La danse aussi est en grande faveur puisque de nombreux bals sont donnés dans la Salle des Fêtes de notre Hôtel de Ville et dans les salons de la Maison de l'Education Populaire où alternent, avec d'intéressantes conférences, des opérettes et des comédies patronnées par nos amicales, et interprétées par d'excellents groupes d'artistes-amateurs, tandis que les plus jeunes vont prendre l'été leurs ébats, à l'époque des vacances, dans le beau domaine du château de Charbonnière où notre Municipalité s'efforce de leur procurer tous les plaisirs. Enfin, en ce qui nous concerne, nous, les anciens, cette réunion ne va-t-elle pas se clôturer par un concert au cours duquel vous n'applaudirez que des artistes d'un réel talent ?

Il me reste maintenant à constater qu'outre les mets excellents qui nous ont été servis et qui sont dûs à l'art culinaire d'un grand chef, un essaim délicieux de jeunes femmes et de jeunes filles a su voltiger autour de nous pour assurer un service irréprochable, tandis que d'agréables symphonies venaient charmer nos oreilles. Rien ne manqua à la fête, pas même le pain, pas plus qu'il n'a manqué aux heures difficiles de novembre où la grande prévoyance de notre premier administrateur sut, malgré de grandes difficultés, nous maintenir sans interruption notre ration journalière.

Sachons donc profiter de tous les instants possibles de gaieté pour faire régner un peu de joie dans nos foyers avec l'espoir de jours meilleurs. C'est notre devoir, à nous, les plus âgés, de donner aux nôtres l'exemple de l'optimisme. Et c'est dans cet esprit, Mesdames et Messieurs, qu'à l'aube de cette nouvelle année, nous devons souhaiter à notre belle et paisible cité, une prospérité toujours croissante et offrir nos vœux à tous ceux qui, en ce jour, ont su nous apporter tout à la fois la joie et le bonheur.

Au sujet de ce repas, nous avons reçu une quantité de lettres de remerciements. Parmi ces lettres, nous en avons extrait une qui est charmante et que nous nous faisons un devoir de publier ci-après :

Saint-Cloud, le 1^{er} Janvier 1948.

MONSIEUR LE MAIRE,

J'aurais dû vous écrire dès le lendemain de cette fête, mais les obligations multiples en cette fin d'année m'en ont empêchée. Je veux donc, pour mon mari et moi, vous remercier, vous, la Municipalité et la ville de la bonne journée passée dimanche dernier.

Si j'ai tenu personnellement à vous écrire, c'est que je suis née à Saint-Cloud, de parents nés à Saint-Cloud, mon père y a été conseiller municipal pendant 20 ans, depuis 1888. J'ai donc été très touchée, émue même, en retrouvant des camarades d'école que je n'avais pas vues depuis très très longtemps.

Nous avions un déjeuner parfait; servi par des jeunes gens, filles et garçons, aimables, prévenants, s'occupant avec sollicitude de tous les vieux que nous sommes.

Le concert était de bon goût et très amusant et la sauterie, pour finir, nous a rajeunis de... mettons 40 ans.

Enfin, pendant cette bonne journée, nous n'avons vu que des visages souriants et c'était bien réconfortant.

Merci encore Monsieur le Maire et recevez, avec nos vœux de nouvel an, notre respectueuse sympathie.

M. MOLINE.

M. et Mme MOLINE, 107, rue des Tennerolles.

Hommage au Général LECLERC

Ainsi que nos lecteurs le verront dans le compte rendu analytique du Conseil Municipal, figurant dans le présent bulletin, l'Assemblée communale, sur la proposition de la Municipalité, a décidé, à l'unanimité, de donner à l'avenue Magenta le nom du Général LECLERC DE HAUTE-CLOQUE et à un square, qui sera aménagé à la grille d'Orléans, en bordure de la route nationale n° 185 par où sont arrivées les troupes de la Division Leclerc, le nom de « Division Leclerc ».

M. MARIN, conseiller municipal, ancien de la 2^e D.B., au début de la séance du Conseil, fait la proposition suivante qui a été prise en considération :

« En rendant un hommage aussi solennel à la mémoire du Général LECLERC, le Conseil Municipal unanime a été, j'en suis sûr, l'interprète de la population clodoaldienne pour cette magnifique œuvre de libération.

« Toutefois, considérant que nous avons le devoir de ne pas séparer le chef de ses soldats dont les sacrifices ont jalonné la longue et pénible route de la victoire et de la gloire, du Tchad jusqu'en Allemagne !

« Je demande à ce que le square ou la voie qui sera choisie pour perpétuer le souvenir de cette épopée, porte le nom de « Division Leclerc », unissant ainsi dans un même hommage reconnaissant, le général LECLERC et les vaillants soldats de la 2^e D.B. tombés au Champ d'Honneur, afin que nous restions des hommes libres dans une France française.

« Dès aujourd'hui, je demande également qu'au moment de l'inauguration de la stèle, la garde d'honneur soit assurée par les anciens de la 2^e D.B. de Saint-Cloud, dont je suis ce soir, le modeste interprète.

« Je pense que tous les membres du Conseil Municipal feront l'unanimité au sujet de ma proposition. »

Nous devons signaler que la section de Saint-Cloud des Médaillés Militaires, avait émis le vœu, préalablement à la séance du Conseil Municipal, qu'une rue de Saint-Cloud portât le nom du Général LECLERC.

Au sujet des hommages publics, nous ne croyons pas inutile de mettre nos lecteurs au courant des dispositions d'une circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, fixant les conditions dans lesquelles ces hommages doivent être rendus.

Le texte fondamental en la matière est l'ordonnance du 10 juillet 1816 qui prévoit qu'aucun hommage, don ou récompense ne peut être voté ou décerné, comme témoignage de la reconnaissance publique par quelque corps que ce soit, sans l'autorisation préalable du Gouvernement.

En vertu de ce texte, sont soumis à l'approbation par décret du Chef de l'Etat, toutes délibérations d'assemblées locales et *a fortiori*, toute demande émanant de particuliers ayant le caractère d'hommage public.

Une jurisprudence constante a, par ailleurs, statué que les demandes ainsi présentées ne seront approuvées que si elles satisfont aux quatre conditions générales suivantes :

- a) L'hommage ne peut, sauf cas exceptionnels, être rendu qu'aux personnes décédées;
- b) L'histoire doit s'être prononcée en leur faveur;
- c) L'œuvre de ces personnalités doit être à l'abri de toute polémique;
- d) Enfin, pour les personnalités étrangères, le Gouvernement intéressé doit avoir donné son assentiment.

En ce qui concerne les monuments commémoratifs, le Ministre signale que sans méconnaître en aucune manière le caractère indispensable et sacré de ces manifestations destinées à glorifier la participation majeure de la France dans la défense des grands principes qui sont le génie même de notre civilisation, il est important de

souligner que sur le plan matériel de l'exécution des travaux et l'emploi des matières premières, l'extrême pénurie de matériaux et de main-d'œuvre dont souffre actuellement le pays rend peu opportune la distraction des moyens économiques qui restent à notre disposition pour l'accomplissement de ce dessein.

Pour ce qui est des dénominations de rues et places publiques comportant hommages publics, M. le Ministre indique qu'un décret du 3 janvier 1816 a disposé que, par dérogation à l'ordonnance du 10 juillet 1816, la décision est rendue par arrêté préfectoral. Il signale que cet arrêté doit intervenir effectivement et que le simple visa de la délibération du Conseil Municipal ne saurait suffire. Il ajoute qu'il est indispensable que les modifications nombreuses et parfois successives dues à des passions passagères et qui auraient, comme cela s'est souvent produit, pour conséquences, d'une part, la disparition de souvenirs historiques locaux dignes d'intérêt, d'autre part, des confusions pratiques regrettables, ne serait-ce que pour la bonne marche des services des P.T.T., soient dans toute la mesure du possible évitées.

C'est pourquoi, la Commission départementale des Monuments et des sites, créée par la loi du 2 mai 1930, doit se prononcer sur le choix de la voie publique, dont la dénomination se trouve modifiée.

La délibération du Conseil Municipal, intervenue au sujet de l'hommage rendu au général LECLERC, sera donc transmise à M. le Préfet de Seine-et-Oise qui la soumettra à la commission départementale sus-visée et qui ne prendra son arrêté que si cette commission émet un avis favorable.

Vœux de bonheur à la Princesse Elisabeth d'Angleterre et au Duc d'Edimbourg

A l'occasion du mariage de la princesse Elisabeth d'Angleterre, le Maire, se rappelant que Saint-Cloud avait été le berceau de la jeunesse du lieutenant Philippe Mountbatten, duc d'Edimbourg, neveu de la princesse de Grèce, demeurant rue du Mont-Valérien, à Saint-Cloud, a adressé aux jeunes époux un télégramme exprimant les bons vœux de bonheur formulés par la ville de Saint-Cloud.

Quelques jours après, son Excellence M. Duff Cooper, ambassadeur de Grande-Bretagne, à Paris, faisait parvenir la lettre suivante :

AMBASSADE BRITANNIQUE, PARIS

16 Décembre 1947.

MONSIEUR LE MAIRE,

Je suis chargé de vous remercier, au nom de Leurs Altesses Royales la princesse Elisabeth et le duc d'Edimbourg, du message de bons vœux que vous avez eu l'amabilité de leur envoyer à l'occasion de leur mariage.

Il n'a pas été possible à Leurs Altesses Royales de répondre personnellement à tous les télégrammes qu'ils reçurent le jour de leur mariage, mais je puis vous assurer que les sentiments qui dictèrent l'envoi de votre message sont chaleureusement appréciés.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : DUFF COOPER.

Nous sommes heureux d'en informer nos lecteurs.

Les Arbres de Noël organisés par la Municipalité

Ce sont les 19 et 20 décembre 1947, que furent organisés les Arbres de Noël pour les enfants des écoles de la ville.

Le vendredi 19, après-midi, était réservé aux enfants de 3 à 7 ans qui se sont rassemblés à l'Ecole Maternelle du Centre pour ceux du groupe du Centre; à l'Ecole Maternelle de Montretout, pour ceux du groupe de Montretout, dans la salle des fêtes de l'Amicale des Coteaux, pour ceux du groupe des Coteaux et enfin dans la grande salle de la Mairie, pour ceux des écoles libres et cours privés.

Des jouets offerts par la ville ont été distribués aux enfants ainsi qu'un goûter composé d'un petit pain au lait au chocolat, d'une banane et d'une pomme d'amour.

Les directeurs et directrices des écoles, secondés par des maîtres et maîtresses, avaient fait préparer aux enfants de charmantes saynètes que ces derniers ont joué avec beaucoup de grâce et une gentillesse remarquable. Un guignol que la Municipalité avait fait venir de Paris, amusa beaucoup nos petits.

Nous adressons nos sincères remerciements aux directrices des écoles maternelles des trois groupes scolaires, qui se sont donné beaucoup de mal, afin que nos enfants emportent de cette fête de l'Arbre de Noël, un souvenir charmant. Nos remerciements aussi aux maîtres et maîtresses ainsi qu'à toutes les personnes qui les ont aidés.

Le samedi 20, après-midi, était consacré aux enfants de 7 à 14 ans, et c'est au cinéma « Le Régent » qu'eut lieu la fête.

Plus de 1.500 enfants assistèrent aux deux séances qui avaient été prévues. Au cours de chacune de ces séances, les enfants admirèrent un beau film et applaudirent de désohilants clowns.

Des friandises (pain au lait au chocolat, banane, pomme d'amour), ont été servies à tous les enfants, qui furent enchantés de leur après-midi.

Nous remercions bien vivement le personnel municipal, en particulier, notre secrétaire général et son adjoint, qui ont tout mis en œuvre pour se procurer les denrées nécessaires au goûter; notre sympathique conseillère municipale, Mlle LAPLANCHE et les employées du Service social, qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leur peine, pour préparer les jouets et distribuer les friandises aux enfants.

Nous remercions aussi les directeurs et directrices des écoles ainsi que les instituteurs et institutrices qui accompagnaient les enfants au « Régent ».

Nous sommes heureux de féliciter et d'exprimer notre reconnaissance aux élèves du lycée de jeunes filles de Saint-Cloud, qui ont confectionné avec beaucoup d'art, un certain nombre de jouets en peluche que Madame leur directrice, que nous remercions très sincèrement, a fait remettre à la Mairie pour nos tout petits.

Puisque nous en sommes sur le chapitre des Arbres de Noël, nous n'oublierons pas de signaler que le samedi 3 janvier, les enfants de 3 à 14 ans des employés de la ville de Saint-Cloud, accompagnés de leur maman ou papa, se réunissaient à la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire, 26, rue Dailly, où un magnifique sapin garni de jouets avait été installé à leur intention par les soins de la Municipalité.

Des jouets furent distribués aux enfants de 3 à 7 ans, ainsi qu'aux tout petits. Après la distribution, les enfants et leurs parents se rendirent dans la salle des spectacles pour y voir des films de Mickey et applaudir les remarquables clowns Tom Hatt et Julianos, qui ne sont autres que nos braves BENNETEAU, appariteur et LE

STANG, chauffeur, auxquels nous sommes heureux de témoigner notre gratitude pour avoir bien voulu prêter leur concours à cette petite fête.

Un goûter fut ensuite servi aux enfants qui partirent enchantés.

Nous remercions M. MARIE, chef de bureau à la Mairie; M. MAURICE, jardinier, ainsi que le personnel de la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire, de toute la peine qu'ils se sont donnée pour la réussite de cette petite fête.

Révision de la liste électorale pour 1948

Les opérations de révision de la liste électorale pour 1948 auront lieu à la Mairie, 2^e bureau, du 15 janvier au 4 février inclus.

Conditions à remplir pour être inscrit sur la liste électorale

- Etre de nationalité française d'origine ou par naturalisation (dans ce cas, après un délai de 5 ans à compter du décret de naturalisation, sauf pour les personnes ayant servi dans l'armée française).
- Etre âgé de 21 ans au 31 mars 1948.
- N'être ni interdit, ni frappé d'une incapacité prévue par la loi, y compris l'indignité nationale.
- Posséder son domicile réel à Saint-Cloud et y avoir sa résidence effective de 6 mois au 31 mars 1948.
- Exercer en qualité de fonctionnaire public assujéti à résidence obligatoire sans condition de délai.

Pièces à fournir à l'appui des demandes d'inscription :

- POUR LES HOMMES, l'une des pièces suivantes :
Livret militaire.
Livret de famille ou bulletin de naissance.
Carte d'identité.
Passeport.
- POUR LES FEMMES, l'une des pièces suivantes :
Livret de famille ou bulletin de naissance.
Carte d'identité.
Passeport.

En outre, les électeurs et électrices devront se munir de toutes les pièces pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des 6 mois de résidence exigés par la loi, soit de leur qualité de fonctionnaire public.

ATTENTION !!!

La date du 4 février est la date limite pour la présentation des demandes. Passé ce délai, aucune nouvelle inscription ne peut être prise en considération, sauf les cas de fonctionnaires mutés ou de militaires démobilisés.

Classe 1948

Demandes de sursis d'incorporation

Par circulaire en date du 22 décembre 1947, M. le Préfet de Seine-et-Oise m'informe qu'une séance spéciale du conseil de révision, réservée à l'examen des demandes de sursis d'incorporation qui n'avaient pu être formulées au cours de la session ordinaire par les jeunes gens appartenant à la classe 1948, aura lieu à Versailles, le 28 février 1948.

Les demandes accompagnées :

- 1° D'un certificat de scolarité ou d'un certificat établi par le Maire attestant la situation familiale, commerciale ou industrielle du postulant;
- 2° De l'avis du Maire;
- 3° D'un certificat d'inscription à un centre de préparation militaire,

devront parvenir à la Préfecture, bureau militaire, pour le 15 février 1948, au plus tard.

Cette mesure ne s'applique qu'aux jeunes gens de la classe 1948 recensés avec leur classe d'âge, c'est-à-dire qui ont été examinés par le conseil de révision et aux ajournés des classes 1943, 1945 et 1946, reconnus aptes au service armé ou au service auxiliaire en 1947.

Activités de la Maison de l'Education Populaire

Conférences

La conférence sur la *Tchécoslovaquie*, faite le 11 décembre, par M. CARON, ancien élève du Lycée de Saint-Cloud et licencié en droit, fut remarquable à tous égards. A une élocution particulièrement aisée. M. CARON joint une documentation abondante et précise. Aussi, ses auditeurs furent-ils littéralement sous le charme de sa parole et ses anciens professeurs, présents dans la salle, ne lui ménagèrent pas des félicitations aussi chaleureuses que méritées. Nous aurons plaisir à entendre de nouveau ce jeune et brillant conférencier.

C'est devant une salle comble que se déroula, le 18 décembre, la conférence de M. LAURENCE, publiciste colonial, sur *Le Cameroun*. Avec son éloquence coutumière, M. LAURENCE, après avoir rappelé l'œuvre de la France dans ce territoire d'Afrique, évoqua avec des termes émus, l'aide apportée par les indigènes à la Métropole au cours de la dernière guerre et il conclut en énumérant toutes les possibilités de développement que possède ce joyau de « L'Union Française ». Le prince AROUNA N'JOYA, conseiller de la République du Cameroun, présidait et, à la fin de la conférence, il tint à adresser au public quelques paroles qui furent accueillies par d'enthousiastes applaudissements. Deux splendides documentaires terminèrent la soirée.

Le 21 décembre, pour clôturer le 3^e Salon des Artistes Clodoaldiens. Mme Madeleine ROUSSEAU, professeur à l'Ecole du Louvre, fit, devant un public d'élite, un magistral exposé sur *l'Art, image de la Vie*.

Cinéma

Le 8 janvier, l'U.J.R.F. a donné une petite séance cinématographique très réussie.

Le 27 janvier, le Ciné-Club de Saint-Cloud donnera une séance consacrée à des films d'amateurs Clodoaldiens. La séance du mardi 9 décembre a montré combien ces films sont intéressants et nous ne saurions trop engager nos concitoyens à venir en grand nombre assister à ces projections. Un film de Marcel L'HERBIER *La Nuit Fantastique*, terminera la soirée.

Le 7 février, l'Association Rhin-Danube présentera ses films de guerre.

Arbre de Noël

Le 28 décembre, les Déportés et l'U.J.R.F. ont donné, à l'occasion d'un Arbre de Noël pour les enfants de leurs groupes, une séance cinématographique et un goûter très réussis.

Le 3 janvier, les enfants des employés de la Mairie se réunissaient autour d'un Arbre de Noël et d'un substantiel goûter. Une séance cinématographique ne contribua pas peu à augmenter la joie de ce petit monde.

Le 4 janvier, les Agents de Police avaient également organisé un Arbre de Noël, un goûter et une représentation théâtrale suivie d'une distribution de cadeaux aux enfants par le père Noël en personne. La décoration des salles et de l'arbre, le goûter et la représentation furent au-delà de tout éloge. Quant aux cadeaux, ils étaient splendides. La fête était rehaussée par la musique de la police d'Etat de Versailles. Nos plus vives félicitations aux petits acteurs qui furent ravissants et aux organisateurs qui se dépensèrent sans compter.

Bals

Le bal du 14 décembre, organisé par l'Amicale des Anciens et des Anciennes Elèves des Ecoles Laïques de Saint-Cloud, et non par Les Jeunesses Laïques, comme nous l'avons dit par erreur dans le précédent numéro du *Bulletin*, a connu un prestigieux succès. Cette Amicale envisage une matinée dansante pour le 25 janvier.

Le bal des Lycéens et Lycéennes, donné le 20 décembre, fut étourdissant d'entrain.

Les Anciennes Elèves du Lycée de Jeunes Filles de Saint-Cloud ont également donné, le 10 janvier, un bal extrêmement brillant.

L'U.J.F.R. prépare une belle matinée dansante pour le 18 janvier.

AVIS IMPORTANT

CONCERNANT LA

Bibliothèque Municipale

Nous rappelons à nos abonnés l'horaire de la Bibliothèque :

Mardi : de 15 heures à 16 heures.

Mercredi : de 11 heures à 12 heures.

Jeudi : de 17 heures à 19 heures.

Vendredi : de 11 heures à 12 heures.

Samedi : de 15 heures à 18 heures.

Dimanche : de 10 h. 30 à 11 h. 45.

Nous attirons l'attention des lecteurs sur le changement d'horaire du dimanche. La bibliothèque fermera à 11 h. 45, mais la distribution des livres continuera à être assurée pour les personnes présentes avant cette heure.

Le salon de lecture est ouvert tous les jours de semaines, sauf le lundi, de 10 heures à 12 heures et de 14 h. 30 à 18 heures. Le dimanche, il est ouvert de 10 heures à 11 h. 45.

Nous donnons ci-après la liste des nouvelles acquisitions de livres.

SERIE B - RELIGIONS

HELLENCOURT (Henri d') : *Le Jeu de la Joie*... 50.010

VAN DER MEERSC : *La Petite Sainte Thérèse*... 50.011

SERIE H - HISTOIRE

Mémoires :

REMY : *Comment meurt un réseau*... 39.110

WALEFFE (M. DE) : *Quand Paris était un Paradis* 78.070

Histoire de France

AUBRY Octave : *Histoire de France*... 64.136

Histoire des pays étrangers

PANGE (J. DE) : *L'Allemagne*... 73.053

Biographies

CARRE (Lieuten.-colonel) : *Henriette de France* 85.195

RHEINHARDT : *L'Amoureux Henri IV*... 85.194

Faits particuliers

DERBLAY : *L'Affaire du Chevalier de Rohan*... 92.039

SERIE L - LITTÉRATURE

LAPAYETTE (Mime DE) : <i>La Princesse de Clèves</i>	30.000
MARIVAUX : <i>Théâtre complet</i>	35.000

SERIE M - ROMANS

ANET C. : <i>Mayerling</i>	50.643
ANOUILH Jean : <i>Pièces Noires</i>	50.635
ARMANDY : <i>Dalila</i>	50.652
BAILLY Auguste : <i>Blanche Monnet</i>	50.588
BALZAC : <i>La Duchesse de Langeais</i>	50.149
BARCLAY Florence : <i>Le Rosaire</i>	50.624
BAUM VICKI : <i>Hélène Wilfur</i>	50.608
BAUM VICKI : <i>Marion</i>	50.655
BORY Jean-Louis : <i>Chère Aglaë</i>	50.637
BROMFIELD Louis : <i>Précoce Automne</i>	50.631
Pearl BUCK : <i>L'Ange Combattant</i>	50.570
— <i>Les Fils de Wang-Lung</i>	50.607
— <i>Maintenant et Jamais</i>	50.569
— <i>Vent d'Est, Vent d'Ouest</i>	50.571
CAMUS A. : <i>La Peste</i>	50.642
CHARDONNES Jacques : <i>Romanesques</i>	50.644
COLETTE : <i>Gido</i>	50.605
CRESSOT : <i>Le Pain au Lièvre</i>	50.650
— <i>Sœurs</i>	50.609
DEKOBRA Maurice : <i>Satan refuse du monde</i>	50.563
DICKENS Charles : <i>Les Grandes Espérances</i>	50.629
DOSTOIEVSKY : <i>L'Idiot</i>	50.656
FOLDES J. : <i>La Rue du Chat qui Pêche</i>	50.636
GENEVOIX Maurice : <i>La Dernière Harde</i>	50.621
GOUDGE Elizabeth : <i>Le Château sur la Colline</i>	50.628
— <i>Le Pays du Dauphin Vert</i>	50.654
HARRY Myriam : <i>Le Premier Baiser</i>	50.602
KAMENOVA Anna : <i>Le Péché d'Haritina</i>	50.439
LA VARENDE : <i>Le Troisième Jour</i>	50.576
MACALI : <i>Anita et la Chimère</i>	50.639
— <i>Eve Enchaînée</i>	50.640
— <i>La Reine Prisonnière</i>	50.641
DU MAURIER Daphnée : <i>Le Général du Roi</i>	50.627
MAZO DE LA ROCHE : <i>Croissance d'un Homme</i>	50.560
— <i>Jalna</i>	50.611
— <i>Les Whiteoaks de Jalna</i>	50.561
— <i>Finch Whiteoak</i>	50.
— <i>Le Maître de Jalna</i>	50.603
— <i>La Moisson de Jalna</i>	50.603
PARAZ Albert : <i>Remous</i>	50.653
PEISSON Edouard : <i>Gens de Mer</i>	50.634
— <i>Hans le Marin</i>	50.633
— <i>Passage de Ligne</i>	50.632
RAMUZ : <i>La Beauté sur Terre</i>	50.630
ROMAINS Jules : <i>Bertrand de Ganges</i>	50.638
ROQUES René : <i>Ita</i>	50.626
SAINT-ANGE : <i>Le Démon du Matin</i>	50.587
STEEMAN : <i>Légitime Défense</i>	50.645
STENDHAL : <i>Armance</i>	15.020
VIALAR Paul : <i>La Grande Meute</i>	50.227
WEEB Mary : <i>Sarn</i>	50.649
WODLI G. : <i>L'Aurore</i>	50.401
WOOLF Virginia : <i>Entre les Actes</i>	50.579
WRIGHT : <i>Les Enfants de l'Oncle Tom</i>	50.651

SERIE O - BIBLIOTHÈQUE DE LA JEUNESSE

BONTS Louis-Charles : <i>Pacifique Nord</i>	50.123
CAHOUR Marion : <i>Les Chevaliers de l'Île aux Pics</i>	50.130
CERBELAND SALAGNAC : <i>Sous le Signe de la Tortue</i>	50.127
CORBIE Arnaud : <i>La Corrida de Panpelune</i>	50.129
DALENS Serge : <i>La Tache de Vin</i>	50.122
DENIS Roland : <i>Longue Piste</i>	50.125
— <i>Quatre de la Gazelle</i>	50.133
FONCINE Jean-Louis : <i>Le Relais de la Chance au Roi</i>	50.124
FUVAL Pierre : <i>Le Mystère du Lac Lamrey</i>	50.134
KIPPLING : <i>Le Second Livre de la Jungle</i>	50.102
LARIGAUDIE (Guy DE) : <i>Le Tige et sa Panthère</i>	50.121
MOREAU BELLECROIS : <i>La Petite Lumière</i>	50.128
— <i>Les Trois Pastoureaux</i>	50.132
PREVOST : <i>Le Club des Culottés</i>	50.135
ROCHE Aimé : <i>Le Chef à l'Œil d'Ivoire</i>	50.126
VALETTE Claude : <i>Le Paladin des Essarts</i>	50.131
LEROUSSEAU Georges : <i>Le Devoir Physique Quotidien</i>	

Don de l'auteur que nous remercions très vivement

Nominations - Promotions Distinctions honorifiques

Le Docteur François Debat à l'Institut

Le personnel du Docteur François DEBAT s'est réuni le vendredi 26 décembre, en une cérémonie intime, pour lui offrir son épée d'Académicien.

Dès son entrée sous la Coupole, au printemps dernier, il avait manifesté le désir que ce don lui vint de ses seuls collaborateurs, non pas qu'il n'ait beaucoup d'amis très chers, mais dans une intention délicate en faveur de tous ceux qui mènent avec lui le dur combat du labeur quotidien.

Un dévouement passionné au travail, fait d'enthousiasme et de courage, est peut-être le trait le plus caractéristique de cette forte personnalité que les Clodaldiens connaissent bien; aussi, l'hommage qui lui fut rendu par M. Paul LEDUC, fondé de pouvoir des Laboratoires DEBAT, lorsqu'il en vint à évoquer, avec une sobre éloquence, la confiance, la sécurité, l'entraînement que chacun éprouve dans la maison à être conduit par un tel chef, trouva-t-il dans l'assistance une profonde résonance.

Les cœurs vibraient quand Georges DUHAMEL prit la parole. Il improvisait, ce qui accentuait encore cette manière qui n'est qu'à lui de parler comme s'il réfléchissait tout haut. C'est bien d'ailleurs que le verbe n'emporte jamais sa pensée, que sa pensée reste honnête, rigoureuse, pure.

Il dit la curiosité, puis l'intérêt qui l'ont éveillé lors des premières rencontres avec le Docteur DEBAT. Il dit son affection, son estime, son admiration, sentiments nourris par une longue connaissance. Il décrit l'homme en quelques phrases: créateur inlassable, sensible, généreux, et toujours si noble dans ses entreprises.

A regarder autour de soi, on voyait l'auditoire suspendu, fier d'entendre, aussi magistralement exprimé, ce que lui-même savait et ressentait. La communauté vivait l'un de ces trop rares instants de grandeur où les êtres s'oublient eux-mêmes par la vertu de l'exemple.

Le Docteur DEBAT, entouré des siens, de Madame DEBAT, de son fils, de sa jeune femme, domine mal, dans ses remerciements, une émotion extrême; il salue le Maire de Garches, le Maire de Saint-Cloud, ses camarades, en la personne du professeur BOTTU; il hésite un peu, il songe aux absents, il voudrait nommer tous ceux qu'il aime; il salue son maître mort trop tôt, le Docteur Lucien JACQUET, en la personne de son frère, Auguste JACQUET, ses agents étrangers, en la personne de M. CHRISTIAENS, Raymond SUBES enfin, le maître feronnier qui a forgé de ses mains amicales la belle épée de vermeil où les générations futures pourront lire sa devise avec le respect qu'elle mérite : « Je voudrais que le monde fut un jardin, le travail une joie, la vie une fête. »

**

Belle distinction académique

La grande presse a publié le compte rendu de la séance publique annuelle dans laquelle, le lundi 15 décembre, l'Institut de France a procédé à la remise solennelle de ses récompenses.

On y relève que l'Académie des Sciences vient de couronner le dernier ouvrage de biologie animale de M. Robert HARDOUIN, chargé de recherches au Centre National de la Recherche Scientifique, en lui décernant le célèbre prix Jen THORE 1947. Selon l'exposé du rapport, cette importante étude de la *Vie des Apides solitaires*, éditée chez Gallimard, est un travail qui a le rare mérite de joindre à la rigoureuse précision entomologique toutes les fortes qualités d'une littérature élégante mise à la portée du grand public.

Réunies sous la coupole, les personnalités du monde des Sciences, des Lettres et des Arts, qui apprécient les beaux travaux de l'auteur, ont applaudi chaleureusement la décision de la docte Compagnie.

Nous félicitons bien vivement notre concitoyen, M. Robert HARDOUIN, Docteur de l'Université, qui est le Directeur de l'Hôpital-Hospice et le Conservateur du Musée, pour la distinction enviée qui lui confère le titre de Lauréat de l'Institut... et qui honore aussi Saint-Cloud qu'il habite depuis 50 ans, et l'école laïque où il fit ses premières études.

**

Nous avons appris que M. Jean LE GUEN, Chef de district à la S.N.C.F., Président du Comité de Libération de Saint-Cloud et Conseiller Municipal, a été promu au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur pour services de guerre exceptionnels, par décret du 30 septembre 1947, publié au *Journal Officiel* du 8 octobre 1947.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

**

Par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 20 novembre 1947, inséré au *Journal Officiel* du 9 décembre 1947, un certain nombre de Médailles d'Honneur ont été décernées aux Sapeurs-Pompiers qui ont constamment fait preuve de dévouement.

Nous avons relevé dans la catégorie des Médailles de Vermeil, le nom de M. PAPELARD Raymond, adjudant au corps de Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud.

Nous le félicitons vivement.

Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs la nomination en qualité de délégué de l'Entr'Aide Française à Saint-Cloud, de M. René MAILLET, Président de la section des Médailleurs Militaires; Mme LORRAIN Marguerite, Président du Parrainage des Vieillards a été nommée déléguée adjointe.

M. René MAILLET et Mme LORRAIN assurent une permanence à la Mairie de Saint-Cloud, au 5^e bureau, tous les samedis.

Nous adressons à M. René MAILLET et à Mme LORRAIN nos sincères félicitations.

**

Par arrêté en date du 19 décembre 1947, M. le Préfet de Seine-et-Oise a nommé Mme LORRAIN Marguerite, membres de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, en qualité de déléguée de l'Administration, en remplacement de M. Robert DUCROS, élu conseiller municipal et délégué de l'Assemblée communale à ladite Commission administrative.

Mme LORRAIN qui est présidente du Parrainage des Vieillards et déléguée adjointe de l'Entr'Aide Française, avait sa place tout indiquée à la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

Nous lui adressons nos vives félicitations.

Des nouvelles de Wittenheim

M. le Maire de Wittenheim qui lit avec beaucoup d'intérêt notre *Bulletin Municipal*, vient d'adresser au Maire de Saint-Cloud la lettre suivante que nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs :

Wittenheim, le 30 Décembre 1947.

MONSIEUR LE MAIRE ET CHER COLLÈGUE,

C'est avec un vif plaisir que j'ai pris connaissance du compte rendu des élections municipales de ma commune, figurant dans votre *Bulletin Municipal* du 10 novembre 1947 et j'ai l'honneur de vous exprimer mes sincères remerciements et ceux de la Municipalité pour les félicitations que vous y avez adressé aux nouveaux élus.

Je suis entièrement convaincu que les relations amicales entre nos deux villes se développeront encore davantage au courant des années à venir et qu'il me sera possible de vous prouver un jour la reconnaissance de Wittenheim envers sa généreuse ville marraine.

Je vous exprime à cette occasion nos meilleurs vœux pour l'année 1948, vœux que je vous prie de transmettre également à votre Municipalité et votre Conseil Municipal, sans oublier toute la population de votre aimable ville.

Veillez croire, Monsieur le Maire et cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Sécurité Sociale

Différentes personnes envoient par la poste, à la Mairie, des dossiers de demandes de remboursement pour frais de maladie.

Ces pièces sont remises à l'agent chargé du paiement des prestations, mais il est recommandé pour éviter des pertes de documents, d'adresser directement toutes pièces concernant l'application de la législation sur la sécurité sociale, maladie, à la succursale, à Ville-d'Avray, 26, rue de Sèvres.

En effet, il n'existe pas, jusqu'à présent, de bureau de la Sécurité Sociale à Saint-Cloud, mais seulement un bureau payeur, qui se tient à la Mairie, chaque vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 h à 16 heures, à la disposition des assurés.

Ravitaillement et Rationnement

TEXTILES

Cartes de textiles

A dater du 1^{er} janvier 1948, les cartes de textiles des catégories B et E, modèle 1946, ont cessé d'être distribuées.

Seules continueront à être distribuées, dans les conditions habituelles, les cartes de textiles des catégories M (mariage) et L (layette).

Toutefois, la carte de layette, modèle 1946, sera amputée lors de sa délivrance de 30 points de laine.

L'amputation des 30 points de laine ne constitue pas une diminution des droits des titulaires des cartes L. En effet, la carte L contenant 90 points et distribuée jusqu'au 31 décembre 1947, était destinée à couvrir les besoins de l'enfant jusqu'à son premier anniversaire. A partir du 1^{er} janvier 1948, la carte amputée ne comportant plus que 60 points de laine, constituera une première attribution destinée à permettre la confection du trousseau. Des attributions complémentaires effectuées au moyen de la *carte d'alimentation de l'enfant*, délivrée à la naissance, compléteront cette attribution initiale.

Attribution de textiles

Les attributions de produits industriels et en particulier de textiles, seront faites à partir du 1^{er} janvier 1948, au moyen de tickets extraits de la carte d'alimentation du premier semestre 1948 qui comporte des tickets réservés à cet usage (RA, RB, RC, RZ).

Laine à tricoter, catégorie E (0 à 4 ans)

A dater du 1^{er} janvier 1948, des tickets pour l'achat de laine à tricoter sont validés, par décision du répartiteur des textiles, sur les cartes d'alimentation, catégorie E.

Délivrance des cartes L et M

Les intercalaires L et M seront délivrés sans couverture et seront collés à l'intérieur de la carte d'alimentation des bénéficiaires : carte d'alimentation du futur époux pour les cartes M, carte d'alimentation de la future maman pour les cartes L.

VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Un premier contingent de « tabliers à bavette » a été mis à la disposition de la ville en faveur des consommateurs exerçant certaines professions, principalement : jardiniers, bouchers, charcutiers, etc...

Les demandes sont reçues à la Mairie, Service du Ravitaillement, aux heures d'ouverture des bureaux.

VALIDITÉ DES VIGNETTES POINTS TEXTILES 1947

Les vignettes points textiles, bien que datées de 1947, seront valables en 1948, jusqu'à nouvel avis.

RETRAIT DES TITRES D'ALIMENTATION AUX MILITAIRES

M. le Préfet de Seine-et-Oise a signalé, par circulaire du 24 décembre 1947, qu'à compter du 1^{er} janvier 1948, le retrait des titres d'alimentation des jeunes recrues (appelés, rappelés, des armées de l'air, de mer et de terre) s'effectuera dans les conditions suivantes :

a) Ces consommateurs devront obligatoirement se présenter, la veille de leur départ, à la Mairie de leur domicile, pour y remettre leur carte individuelle d'alimentation ainsi que le feuillet semestriel en cours et les tickets des feuilles bimestriels non utilisés;

b) Il sera remis aux intéressés par les mairies :

— Un exemplaire du certificat de retrait, modèle 5 ter, mentionnant le détail des titres effectivement restitués. Ce certificat devra être présenté au corps d'affectation par les jeunes recrues dès leur arrivée.

— Des bandes journalières de tickets pour isolés civils dont le nombre doit correspondre à la durée du voyage entre le domicile de l'intéressé et le centre de rassemblement désigné sur l'ordre de convocation dont il est porteur;

e) Les corps d'affectation devront exiger des jeunes recrues la présentation du certificat de retrait, modèle 5 ter, qui devra être laissé aux intéressés, afin de leur permettre de percevoir une carte individuelle d'alimentation lors de leur libération.

BOIS

Prix de vente des bois de chauffage livrés sur imposition

Par arrêté en date du 24 décembre 1947, M. le Préfet de Seine-et-Oise vient de faire connaître que les prix maxima de vente au détail contre remise de bons d'approvisionnement délivrés par la Mairie, des bois de feu (rondins, et quartiers, 25 % de charbonnette au maximum), devant être appliqués par les négociants détaillants, sont fixés ainsi qu'il suit, toutes taxes comprises (taxe à la production, taxe de transaction, taxe locale sur les ventes au détail, redevance due au G.A.F.B. incluses) :

Livraison à domicile

En 114 cm.....	le stère	1.256 »
En 114 cm.....	la tonne	3.140 »
Scié deux traits.....	—	3.640 »

Majoration de 40 francs par tonne pour trait de scie supplémentaire.

Pris au chantier du détaillant

Lorsque le client prendra livraison de la marchandise directement au chantier, les prix ci-dessus indiqués subiront une réduction de :

70 francs par stère en 114 cm.
190 francs par tonne en 114 cm.
250 francs par tonne scié deux traits.

LAIT

Ordre de priorité

Par arrêté en date du 10 décembre 1947, M. le Préfet de Seine-et-Oise vient de faire connaître que jusqu'à nouvel avis, l'ordre de priorité pour la distribution du lait a été modifié comme suit :

- 1° Enfants de 0 à 2 ans;
- 2° Enfants de 2 à 4 ans;
- 3° *Malades titulaires du régime n° 1* (grands malades bénéficiant de dérogations spéciales accordées par la Commission siégeant à la Direction départementale du Ravitaillement général);
- 4° Femmes enceintes à partir du 7° mois de grossesse inclus;
- 5° Femmes allaitant;
- 6° Femmes enceintes jusqu'au 6° mois de grossesse inclus;
- 7° Catégorie J;
- 8° Régime n° 2;
- 9° Régime n° 4;
- 10° Catégorie A;
- 11° Catégorie V.

RÉGIMES ALIMENTAIRES

Régime n° 1

Il est rappelé aux titulaires de régimes lactés n° 1 que le Service du Ravitaillement peut leur délivrer immédiatement leur régime sur production d'un certificat médical valable *dix jours*.

Les malades ayant besoin de prolonger leur régime doivent obligatoirement déposer ou faire déposer à la Mairie, sous pli fermé, le certificat détaillé et confidentiel établi par le médecin traitant pour des périodes de dix jours ou multiples de dix.

Régime n° 2

Il est également rappelé aux titulaires de régime n° 2 que la validité du certificat ne peut excéder un mois.

Il ne sera pas fait d'amputation de tickets de café ni de chocolat pour les malades âgés de *plus de 75 ans*.

Régimes spéciaux

Les malades auxquels l'un des régimes ci-dessus ne peut convenir entièrement pourront bénéficier d'un régime spécial mieux adapté à leur état de santé, sous le contrôle de la Commission Départementale prévue à cet effet.

Tous renseignements utiles seront fournis à la Mairie, Service du Ravitaillement.

DISTRIBUTION DE SAVON DE JANVIER 1948

Sont validés à partir du 1^{er} janvier 1948 :

a) Le ticket SJ de la feuille de denrées diverses du mois de janvier 1948, pour la perception de :

100 grammes de savon de ménage aux consommateurs des catégories A, M, V.

100 grammes de savon de ménage aux consommateurs des catégories P1 et P2.

150 grammes de savon de ménage aux consommateurs de la catégorie J.

400 grammes de savon de ménage aux consommateurs de la catégorie E.

b) Les tickets spéciaux pour professionnels « une ration soins corporels » du 1^{er} semestre 1948, portant indication janvier-février, pour 100 grammes de savon de ménage;

c) Le coupon D de la carte de grossesse (nouveau et ancien modèle), pour la perception de 150 grammes de savon de ménage et à la condition que ladite carte porte l'attestation de l'examen médical du 8^e mois dans la case prévue à cet effet.

Les quantités de savon précisées ci-dessus s'entendent en poids de savon frais en fabrication.

La présentation du savon de ménage ne pourra être faite qu'en pains de 150 gr., 300 gr., 400 gr. et 600 gr.; le poids devra être indiqué sur les pains de 300 gr., 400 gr. et 600 grammes.

Les droits des consommateurs peuvent, à leur gré, être satisfaits par l'échange des tickets contre :

— Une savonnette de 80 gr. aux lieu et place de 100 grammes de savon de ménage.

— 250 grammes de poudre de savon à 36 % d'acides gras aux lieu et place de 130 grammes de savon de ménage.

Commission du Logement

Ainsi que l'a annoncé le précédent numéro du *Bulletin Municipal*, le Conseil Municipal, dans sa séance du 7 novembre, a réorganisé, sur de nouvelles bases, la Commission du Logement.

Celle-ci s'est réunie le mercredi 17 décembre dernier, pour examiner la situation. C'est ainsi qu'elle a été informée :

1° Que M. MARIE, chef de bureau, est maintenant chargé du service municipal du logement (Mairie, 2° bureau);

2° Qu'un questionnaire a été adressé à tous les prioritaires ayant antérieurement formulé une demande de logement, pour savoir s'ils maintenaient ou non leur demande.

A la date du 17 décembre, 224 réponses affirmatives étaient parvenues au service;

3° Qu'il a été établi un registre d'inscription sur lequel seront portées toutes les demandes qui seront formulées, au fur et à mesure de leur présentation. Bien entendu, les 224 demandes confirmées dont il est question ci-dessus, prennent place en tête dudit registre.

Sur la proposition de M. LE GUEN, une sous-commission préparera les travaux de la commission. Il est décidé que cette sous-commission, qui sera composée de MM. ROLLIN, adjoint; GAILLARD, représentant les locataires et PAUNET, représentant les prioritaires, se réunira tous les samedis après-midi et se tiendra à la disposition des intéressés.

Tous les membres de la commission sont d'accord pour décider que la sous-commission aura à s'assurer de la parfaite régularité de toutes les opérations, de façon à ne laisser place à aucune injustice ni à aucune critique. Elle paraphera le registre d'inscription des demandes.

Elle rendra compte de ses travaux à la commission.

M. PAUNET demande que la commission se préoccupe également des questions de salubrité, hygiène, conflits, projets, etc...

M. CONSTANTIN demande que soit créé un office communal d'habitations à bon marché.

M. ROLLIN indique que la Municipalité est depuis longtemps en pourparlers avec les Services de la Reconstruction en vue de la réfection et de la remise en état d'habitabilité de l'immeuble, 12, quai Carnot. Jusqu'à présent, faute de crédits, la Reconstruction n'a pu donner suite au projet.

La commission examine ensuite divers cas de bénéficiaires de réquisition actuellement en difficultés avec leurs propriétaires.

Puis elle passe à la question du local actuellement occupé par le Comité de Libération que la Municipalité envisage d'attribuer à l'Association d'Aide aux Mères.

Après observations de MM. LE GUEN, CONSTANTIN, GAILLARD, LAURENCE, PETIT et ROLLIN, la Commission, par 6 voix contre 5 donne un avis défavorable à l'attribution du local en question à l'Association d'Aide aux Mères.

NOTA. — La sous-commission du Logement est à la disposition de toutes les personnes intéressées, tous les samedis, de 15 à 16 heures, à la Mairie. On est prié de s'adresser à elle pour toute demande et de lui signaler tous les locaux libres que l'on pourrait connaître.

Compte-rendu analytique de la Séance du Conseil municipal

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1947

Présents : M. CHAVETON, Maire; ROLLIN, MONSEL, SCHREDER, adjoints; DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BEAUFOCHER, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, LAURENCE, CLEMENTEL, CHAUVEAU, GALATAUD, CONSTANTIN, COMEAU, POTTIER, DUCHESNE, LE GUEN, FINELLE.

Absents excusés : MM. LAROUÉ, adjoint; BERGER, DISCOUR, MONNIER, Mme NOSLEY.

MM. LAROUÉ, BERGER et DISCOUR ont, conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, donné pouvoir écrit à M. CHAVETON de voter en leur nom.

Secrétaire de séance : M. DEVÈZE.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Le Conseil, délibérant sur les questions portées à l'ordre du jour :

1° Décide, à l'unanimité, de donner à l'avenue Magenta le nom du Général LECLERC DE HAUTECLOQUE et de donner également à un square, qui sera aménagé à la grille d'Orléans, en bordure de la route nationale n° 185, le nom de la division Leclerc.

M. DUCHESNE déclare que le groupe communiste s'associe pleinement à l'hommage rendu au général et à la division Leclerc et propose, afin de rendre un hommage complet à tous les héros de la Résistance, dont le général LECLERC faisait partie, de donner à des rues les noms de quatre résistants de Saint-Cloud, morts pour la France : MM. BURGUY, René COLIN, Marcel FORESTIER, JEAMPIERRE.

Le Maire indique que ces quatre disparus ne sont malheureusement pas les seuls, qu'il y a entre autres, MM. CHAPELIER, PERARD, etc... et que l'on apporterait une grande perturbation si l'on changeait le nom de beaucoup de rues pour leur donner des noms de personnes qui ont fait tout leur devoir et même plus que leur devoir pendant la guerre; qu'une dérogation peut être faite à l'égard du général LECLERC, car c'est un nom de l'histoire de France.

Le Maire indique, en outre, à la suite d'une remarque faite par M. CONSTANTIN, qu'il a été saisi par une personne de Saint-Cloud d'une proposition tendant à donner à une rue le nom du sergent américain KELLY, blessé grièvement par inadvertance, alors qu'il franchissait le premier le pont de Saint-Cloud. Il ajoute que la Municipalité a envisagé de donner le nom de KELLY à un square construit récemment avenue du Maréchal-Foch.

M. LE GUEN intervient pour signaler l'intérêt qui s'attache à ce qu'une rue de Saint-Cloud porte le nom de rue de la Libération, pour rappeler la libération de la Patrie. Il indique que dans cette rue, l'on pourrait apposer une plaque comportant les noms de tous les patriotes et résistants de Saint-Cloud qui sont morts pour que la France vive.

Après discussion et interventions de MM. FINELLE, DUCHESNE et du Maire, le Conseil donne son accord sur le principe et décide de renvoyer la question à la Commission des travaux pour étude, aussi bien pour l'aménagement d'un square portant le nom de la Division Leclerc que pour le nom de la rue de la Libération, à donner à une rue de Saint-Cloud, avec apposition d'une plaque commémorative;

2° Avant de passer à la deuxième question de l'ordre du jour et à la lecture du rapport de la Commission des finances, le Conseil décide, sur l'intervention de M. CONSTANTIN, qui se plaint que lui-même et ses amis ne sont pas toujours libres à 18 h. 30, heure à laquelle se réunissent les commissions, de convoquer les commissions des finances et des travaux à 21 h. et de maintenir 18 h. 30 pour les autres réunions de commissions qui sont moins fréquentes et moins importantes;

3° Décide à l'unanimité de relever, à partir du 1^{er} janvier 1948, les indemnités représentatives de logement accordées aux instituteurs et institutrices non logés des écoles primaires publiques de Saint-Cloud et d'adopter le barème proposé par le Conseil départemental de l'enseignement primaire, dans sa séance du 30 octobre 1947;

4° Partant du principe qu'il appartient à l'Etat de rémunérer son personnel comme il l'entend, sans que cela constitue une charge pour la ville, estimant que c'est à l'Etat d'aider la ville et non l'inverse, refuse — par 14 voix contre 2 et 9 abstentions — d'accorder au receveur municipal l'indemnité spéciale de gestion qu'il réclame. Préalablement au vote, MM. FINELLE et LE GUEN sont intervenus en faveur du receveur municipal, M. GALATAUD, au nom du groupe communiste, a déclaré abonder dans le sens de la Commission des finances, estimant qu'il s'agit en la personne du receveur municipal, d'un fonctionnaire d'Etat, qui travaille dans une commune, mais qui ne rend aucun service spécial à celle-ci.

Ont voté pour le refus : MM. CHAVETON, LAROU, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, DUCROS, PETIT, BERGER, DISCOUR, COLIN, MARIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU.

Ont voté contre : MM. LE GUEN et FINELLE.

Se sont abstenus : MM. DEVÈZE, BEAUFOCHER, OBLE, Mlle LAPLANCHE, MM. GALATAUD, CONSTANTIN, DUCHESNE, COMEAU, POTTIER;

5° Décide, à l'unanimité, de porter de 620 à 760 francs l'abattement pour charge de famille apporté à la taxe d'habitation, ainsi qu'il résulte de calculs effectués par l'Administration des Contributions Directes chargée de la perception de cette taxe;

6° Décide, à l'unanimité, d'accorder au personnel communal en activité et aux retraités communaux, des avantages équivalents à ceux attribués par le Gouvernement aux agents et fonctionnaires civils et militaires de l'Etat, c'est-à-dire attribution d'une indemnité exceptionnelle de cherté de vie pour la période du 24 novembre au 31 décembre 1947, relèvement du taux des allocations familiales, relèvement du taux des heures supplémentaires;

7° Décide, à l'unanimité, d'accorder au vétérinaire inspecteur, une indemnité plus élevée que celle précédemment accordée, à condition que l'inspection des denrées soit effective, que la viande visitée soit marquée au moyen d'un tampon à roulette et que des contrôles sérieux soient effectués par le commissaire de police. Demande au maire de réglementer ce contrôle par un arrêté municipal;

8° Décide, à l'unanimité, de rembourser à une personne qui en avait fait le demande, une concession de terrain de 15 ans acquise dans le cimetière de Saint-Cloud et devenue disponible par suite du transfert du corps dans un autre cimetière;

9° Décide, par 20 voix et 5 abstentions, celles du groupe communiste, d'émettre un avis favorable à l'approbation par l'Autorité supérieure du budget primitif de 1948 de l'Hôpital-Hospice de Saint-Cloud.

MM. GALATAUD et CONSTANTIN déclarent qu'ils ne sont pas suffisamment documentés sur ce budget qui est très important et qu'il ne leur est pas possible, dans ces conditions, de partager le point de vue de la Commission des finances.

M. FINELLE leur répond qu'il y a à la Commission administrative de l'Hôpital, deux délégués du Conseil Municipal plus le maire, qu'ils ont étudié la question en présence d'un délégué d'appartenance communiste faisant également partie de la Commission administrative et qu'il y a lieu de faire confiance aux représentants du Conseil Municipal;

10° Décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle et supplémentaire à la Société de trompettes « La Diane » qui prête son concours à toutes les manifestations municipales. M. LE GUEN demande que le chiffre proposé soit plus élevé, mais le Conseil s'en tient à la proposition de la Commission des finances, promettant que l'année prochaine, la Société « La Diane » serait plus avantagée qu'en 1947;

11° Décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention supplémentaire à la Caisse des Ecoles Publiques, qui a vu ses dépenses s'accroître, par suite de l'augmentation du coût de la vie et de l'attribution de repas gratuits aux enfants des grévistes. Au sujet de ces repas gratuits aux enfants de grévistes, M. DUCHESNE déclare qu'il est inhumain d'avoir arrêté la gratuité le 12 décembre, alors que les grévistes n'ont repris le travail que le 10 décembre et qu'ils étaient totalement dépourvus de ressources, n'ayant pas touché leurs émoluments. Il demande que la gratuité aux enfants des grévistes soit accordée jusqu'au 23 décembre au soir, date des vacances de Noël.

M. FINELLE indique qu'il n'y a pas que les enfants de grévistes qui ont souffert des grèves mais tous les enfants fréquentant les cantines scolaires, car il a vu, au cours d'un voyage à Alger, des tonnes d'oranges qui étaient jetées à la mer, faute d'avoir pu être transportées en temps voulu par suite des grèves et demande que la gratuité soit accordée à tous les enfants des cantines jusqu'au 23 décembre.

Une discussion s'engage à ce sujet et M. le Maire demande au Conseil une suspension de séance, afin que chacun se consulte sur cette question et que soit chiffré le coût de la dépense pour accorder la gratuité à tous les enfants de Saint-Cloud fréquentant les cantines scolaires.

A la reprise de la séance, après que le Maire eut fait connaître que le coût de la dépense serait de 12.000 francs par jour en chiffres ronds, le Conseil — par 18 voix contre 6 et 1 abstention — décide de ne pas accorder la gratuité au-delà du 12 décembre, mais d'examiner avec bienveillance toutes les demandes présentées par des personnes dont la situation pécuniaire est vraiment difficile. Le Conseil décide d'aviser les familles par voie d'affiche et de porter de 250.000 francs à 300.000 francs la subvention à la Caisse des Ecoles Publiques;

12° Décide, par 18 voix contre 6 et une abstention, de maintenir le *Bulletin Municipal* dans sa forme actuelle et de laisser la rédaction à la Municipalité. M. le Maire signale qu'il n'y a pas lieu de modifier la façon de rédiger le *Bulletin* qui a toujours été le bulletin de la Municipalité et qui a donné satisfaction à en juger par les éloges formulés à ce sujet par une grande partie de la population. Le Maire ajoute qu'il n'est pas fait de politique dans le *Bulletin* et que la Municipalité entend lui conserver la même tenue, la même allure, la même forme, la même impartialité, c'est-à-dire de continuer ce qui a été fait pendant 27 mois de gestion municipale.

M. GALATAUD indique que le groupe communiste n'est pas d'accord, car — d'après lui — il y a plusieurs façons de faire de la politique et dit qu'on se demande où commence cette politique et où elle s'arrête. M. GALATAUD ajoute que le *Bulletin Municipal* ne doit pas être l'arme d'une fraction du Conseil Municipal contre une autre fraction.

M. ROLLIN proteste en disant que ce n'est pas une arme. Il précise que le *Bulletin Municipal* a incontestablement donné satisfaction à la population et qu'il croit que la façon dont la candidature de la Municipalité a été accueillie est une preuve suffisante que la manière d'agir de cette dernière est celle qui convient à la majorité des lecteurs du *Bulletin*. Dans ces conditions, il estime que le *Bulletin Municipal* doit continuer à être ce qu'il a été.

M. FINELLE se plaît à reconnaître, sans que l'on puisse le taxer d'être favorable à la majorité du Conseil, que chaque fois que pour les sociétés il a fait passer un communiqué, celui-ci a été inséré mais il suggère la création d'un comité de rédaction, dans lequel il y aurait des éléments de la minorité.

Une discussion intervient alors à laquelle prennent part MM. ROLLIN, GALATAUD, le Maire, MONSEL, LE GUEN et la question mise aux voix est adoptée comme il vient d'être indiqué.

Ont voté contre : MM. GALATAUD, CONSTANTIN, POTTIER, COMEAU, DUCHESNE, LE GUEN.

M. FINELLE s'est abstenu.

13° Procède à l'examen des vœux présentés par le groupe communiste, relatifs à la réorganisation de la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire et à la création d'un patronage laïque et de foyers chauffés pour les vieux.

a) Maison des Jeunes :

M. ROLLIN, rapporteur de la Commission des œuvres sociales et de la famille, donne lecture du rapport de cette Commission, dans lequel il est indiqué dans quelles conditions la Municipalité a été amenée pour cette Maison à nommer un directeur appointé sur le budget communal et à considérer la maison comme un « service municipal ».

Il demande au Conseil d'adopter le point de vue de la Commission.

M. CONSTANTIN, membre de cette Commission, déclare qu'il votera contre, n'ayant pas entre les mains les renseignements lui permettant de réaliser sa position. M. ROLLIN lui indique que sa façon d'agir le surprend, étant donné qu'il s'est déclaré d'accord à la Commission avec les membres de cette Commission. M. CONSTANTIN répond qu'il voudrait voir le texte du règlement de la Maison des Jeunes.

M. MONSEL lui fait remarquer que ce règlement a été lu en Commission, M. ROLLIN donne lecture de l'article 12 du règlement ainsi conçu :

« La vie et les activités de la Maison des Jeunes sont étudiées par un conseil de maison comprenant un délégué de chacune « des organisations de jeunes et un représentant de chacun « des groupes d'activités permanentes. »

M. ROLLIN ajoute que la place faite aux jeunes de cette maison est très respectable; qu'il n'est pas dans l'intention de qui que ce soit de brimer les jeunes, puisque la ville leur donne la possibilité de constituer un conseil de maison; qu'il est possible que la maison ne donne pas entière satisfaction aux jeunes, quoique les inspecteurs des mouvements de jeunesse la trouvent parfaite; mais pour le moment, la ville ne dispose que de cette maison et elle en tire le meilleur parti possible.

M. ROLLIN indique ensuite que la Municipalité est convaincue que tous les jeunes, qui sont raisonnables, apprécient cette maison qui a vu venir tous les groupes de jeunes depuis les jeunes communistes jusqu'aux scouts et qu'il croit que les jeunes seront satisfaits lorsqu'ils auront le règlement entre les mains.

b) Maison de l'Education Populaire

En ce qui concerne cette maison, M. ROLLIN donne également lecture du rapport de la Commission des œuvres sociales qui indique que, de même que pour la Maison des Jeunes, la Maison de l'Education Populaire constitue un service municipal, lequel donne toute satisfaction. Il indique que le règlement existant a prévu la création, non d'un Conseil d'administration, mais d'une Commission consultative, laquelle sera composée des différents groupements ou sociétés qui utilisent, d'une façon habituelle, les locaux de la maison et y exercent une activité.

Une discussion s'élève alors entre M. ROLLIN, les membres du parti communiste, MM. FINELLE, LE GUEN et le Maire, au sujet des représentants syndicaux. Il est fait remarquer au groupe communiste que l'Union des Syndicats n'a pas d'activité propre à la maison et que la participation des groupements syndicaux n'est pas à prévoir dans cette Commission consultative; que d'ailleurs, l'Union des Syndicats n'est pas une organisation culturelle, mais bien une organisation professionnelle.

Le Maire demande à ce que l'on s'en tienne au règlement et met la question aux voix.

Le Conseil, par 18 voix contre 6 et 2 abstentions, adopte les conclusions du rapport de la Commission des œuvres sociales, à savoir que la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire demeure « service municipal » avec des règlements intérieurs, c'est-à-dire un Conseil de maison pour les jeunes et une Commission consultative pour l'éducation populaire. Cette Commission consultative est composée, comme il a été indiqué, des différents groupements ou sociétés qui utilisent d'une façon habituelle les locaux de la maison et y exercent une activité.

c) Patronage laïque municipal

M. ROLLIN, comme pour les deux questions précédentes, donne lecture du rapport de la Commission des œuvres sociales qui estime que la question n'est pas suffisamment étudiée pour qu'une décision intervienne et qu'elle doit être portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance. D'après ce rapport, il serait préférable que cette réalisation soit poursuivie par des initiatives privées plutôt que par la ville qui va être entraînée à une participation financière très élevée. Il est suggéré de faire prendre la chose en mains par l'Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Laïques de Saint-Cloud et d'utiliser toutes les possibilités existantes, soit de la salle de gymnastique, par une entente avec la société « La Clodo », soit du terrain de sports de l'avenue Foch.

M. GALATAUD dit qu'il ne comprend pas que la ville veuille se décharger d'une œuvre spécifiquement municipale, alors que pour la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire, elle a créé un service municipal, ne voulant pas confier la gestion à des organismes privés.

M. ROLLIN répond que la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire existe déjà, alors que pour le patronage laïque il s'agit d'une affaire nouvelle pouvant être réglée différemment.

M. MONSEL indique qu'il serait désirable que l'Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Laïques prenne la chose en mains. Après un échange de vues entre différents membres du Conseil, le Maire demande que la question soit renvoyée à la Commission pour étude complémentaire. Il en est ainsi décidé.

d) Foyers chauffés pour les Vieux.

M. ROLLIN donne lecture du rapport de la Commission des œuvres sociales et de la famille, dans lequel il est indiqué, en réponse au vœu formulé à ce sujet, que sans l'attendre, la Municipalité s'est préoccupée de la question et que dès maintenant, deux foyers sont ouverts : l'un à la cantine municipale du Centre qui a été nettoyée et repeinte; l'autre, à la Passerelle, 11, rue Albert-1^{er}, dans une salle du dispensaire, mise gracieusement à la disposition de la ville.

Des jeux, des illustrés, sont à la disposition des usagers des foyers et en période de grands froids, des boissons chaudes seront distribuées.

En ce qui concerne des attributions de bois, la question a été résolue par le Conseil Municipal qui, dans sa dernière séance, a décidé d'attribuer gratuitement 200 stères de bois au Bureau de Bienfaisance.

Dans ces conditions, la Commission estime que le vœu présenté est satisfait autant qu'il est actuellement possible qu'il le soit;

14° Procède à l'examen de la question de l'installation de l'association clodoaldienne de « L'Aide aux Mères », dans le local occupé par le Comité de Libération.

Le Maire assure M. LE GUEN, président du Comité de Libération, qu'il n'y a de sa part aucune espèce d'animosité contre le Comité de Libération, ni aucun désir de voir disparaître ce Comité et il ajoute qu'étant donné la position prise par la Commission du logement de ne pas affecter ce local à l'Association de « L'Aide aux Mères », par 6 voix contre 5, la Municipalité abandonne l'idée d'installer cette œuvre dans ce local, mais il demande néanmoins à M. LE GUEN si le Comité de Libération ne pourrait pas abandonner le local au profit d'une famille de prioritaires, en faisant ressortir tout l'intérêt qu'il y a à caser des familles dépourvues de logement et très malheureuses.

M. LE GUEN répond que les membres du Comité de Libération sont absolument opposés à ce que le Comité quitte le local par un geste brutal et à la suite d'une proposition concernant l'association de « L'Aide aux Mères » qui n'est pas clodoaldienne et qui intéresse une association extérieure à la localité. Après que M. ROLLIN lui eut fait observer que l'association de « L'Aide aux Mères » est bien clodoaldienne, il explique dans quelles conditions s'est installé le Comité de Libération dans ce local qui ne pourra convenir, d'après lui, qu'à des groupements ou associations qui n'ont pas besoin d'eau, de gaz, ni même de w.-c. Il dit que si un prioritaire prenait ce local, il ne pourrait pas y vivre, en particulier l'hiver.

Le Maire lui répond que malheureusement, il y a des gens qui vivent dans des conditions telles qu'ils trouveraient ce local très bien.

M. LE GUEN, après avoir posé la question de l'installation des archives du Comité de Libération, donne son accord pour examiner les conditions dans lesquelles il est possible de transformer ce local en logement et dit qu'il examinera l'affaire avec le Maire.

La question est remise à une autre séance, aucune décision ne pouvant être prise présentement;

15° Décide de renvoyer aux Commissions compétentes pour étude, un certain nombre de vœux présentés par des membres de la majorité.

Il est donné lecture de ces vœux qui sont les suivants :

— Vœu déposé par le Maire pour l'élargissement de la rue Lauer.

— Vœu déposé par M. ROLLIN pour la remise en état d'habitabilité d'un certain nombre d'immeubles désaffectés.

— Vœu déposé par M. MONSEL pour des projets sportifs.

— Vœu déposé par M. DUCROS pour l'agrandissement des écoles.

— Vœu déposé par M. COLIN pour l'aménagement de la place G.-Clemenceau.

— Vœu déposé par M. MARIN pour la construction d'une salle des fêtes.

— Vœu déposé par M. LAURENCE pour la création de lignes d'autobus desservant le haut de Saint-Cloud.

— Vœu déposé par M. CHAUVÉAU pour l'aménagement rapide de bains-douches aux Coteaux avec lavoir.

— Vœu déposé par Mlle LAPLANCHE pour la création d'un centre de Sécurité Sociale à Saint-Cloud.

— Vœu déposé par M. OBLE pour l'aménagement de l'entrée du parc, grille d'Orléans;

16° Puis, se constituant en comité secret, donne son avis sur plusieurs demandes d'assistance.

Avant de clore la séance, le Maire, au nom de ses collègues, adresse ses félicitations à M. LE GUEN qui a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur, à titre militaire et pour services exceptionnels.

Le Secrétaire de séance :

M. DEVÈZE.

Pour copie conforme :

Saint-Cloud, le 27 décembre 1947.

Le Maire, F. CHAVETON.

Maurice RAVEL

Maurice RAVEL, l'éminent compositeur de musique, auteur des Jeux d'Eau, Ma Mère l'Oye pour piano, La Valse, Le Boléro pour orchestre et de bien d'autres œuvres, demeura à Saint-Cloud, 7, avenue Léonie, pendant un certain temps où il y composa la majeure partie de La Valse.

A l'occasion du dixième anniversaire de la mort de ce grand compositeur qui est décédé le 28 décembre 1937, un habitant de Saint-Cloud, M. Nicolas OBOUHOW qui a bien connu Maurice RAVEL, nous a fait parvenir la note suivante en nous demandant de l'insérer au Bulletin Municipal.

Nous croyons d'autre part savoir que les propriétaires de l'avenue Léonie, qui est une voie privée, ont l'intention de donner à cette voie le nom de Maurice RAVEL.

Maurice RAVEL naquit à Ciboure, dans le pays basque, en 1875.

Son enfance fut bercée par des chants du folklore et surtout par les airs que sa mère avait rapportés d'Espagne.

De sa jeunesse, il garda le goût des histoires merveilleuses tirées de la mythologie, des contes orientaux et des féeries de Perrault.

Jeune homme, il était d'une élégance rare : chemises roses et bleu pâle. Aucune contingence spirituelle ne put

jamais le distraire d'une obligation vestimentaire. Il eut refusé de diriger un concert s'il s'était aperçu que sa pochette n'était pas assortie à sa cravate.

Entré au Conservatoire National, quelle que fut sa bonne volonté, il ne peut se plier au conformisme de la « Maison ». Dès cette époque, il fit du RAVEL et du plus pur : la célèbre *Habanera*. Malgré l'appui de son maître, Gabriel FAURE, il quitta le Conservatoire sans être admis à monter en loge, alors qu'il avait été lauréat quelques années auparavant.

Sa seule maîtresse fut la musique.

Il aimait les bibelots japonais, vrais ou faux, les ludions en carafe, les poupées, les jouets mécaniques et devait être un habitué des concours Lépine. Cet amour n'égalait que celui qu'il avait pour les lapins, les pigeons, et les chats siamois et à l'extérieur, au cœur des forêts de l'Île-de-France, pour les oiseaux, les papillons et les écureuils.

Pudeur ! Timidité ! Il ne s'offrait pas à la foule. Il était réticent, même avec ses plus chers amis. Il fallait le deviner car son cœur avait des réduits inaccessibles.

Il aimait RONSARD, MAROT, dont la vétusté de langage s'accordait avec son tempérament, les symbolistes et particulièrement MALLARMÉ qui l'inspirèrent.

Ses modèles furent surtout CHABRIER et Erik SATIE pour les enchaînements harmoniques, CHOPIN et LISZT pour le piano, RIMSKI KORSAKOW pour l'orchestration ainsi que Richard STRAUSS.

Au « Bœuf sur le Toit », cabaret parisien, il se familiarisa avec le music-hall, le jazz et les possibilités du saxophone.

Comme classique, il fut longtemps à n'admettre que MOZART, pour sa simplicité, mais il considérait MENDELSSOHN et WEBER comme les grands précurseurs.

Il lut avec intérêt mes compositions en harmonie absolue et eut certes adopté la Croix Sonore : cet instrument radio-électrique si émouvant, pour lequel j'ai écrit plusieurs compositions.

Toute l'œuvre de RAVEL n'est que le reflet de son enfance : son pays natal, sa mère, le folklore, l'Espagne, les danses, le merveilleux de ses lectures, sa suprême élégance, sa pudeur... La transposition de ses instincts et de ses habitudes dans un monde musical régi par son génie nous donnèrent une œuvre des plus variées dont les caractères principaux sont :

- La perfection dans le choix et dans le style.
- Le caractère objectif et très précis.
- Le caractère classique.
- La primauté de la danse.
- L'expression inégale du sentiment de la nature.

Le caractère mystique : caractère qui, sans paraître dans les titres de ses œuvres, imprégnait cependant plusieurs de ses ouvrages et notamment le concerto pour la main gauche.

Au point de vue technique, son originalité géniale s'exerça dans la mélodie, la prosodie, le rythme, les nuances, le mouvement, la mesure, la modalité, la tonalité, l'harmonie et surtout l'orchestration. Il renouva également la technique pianistique.

RAVEL, après LEVALLOIS et avant sa longue retraite « au Belvédère », à Montfort-L'Amaury, resta quelques années à Saint-Cloud, dont le charme lui était cher. Il y vivait avec son frère dans une somptueuse villa, au

7 de l'avenue Léonie. C'est là qu'il commença la majeure partie de *La Valse*. Je reçus de lui des concerts d'orchestration.

Maurice RAVEL, malade dès 1926, devait, après 4 ans de tristesse infinie, s'éteindre le 28 décembre 1937.

Une cérémonie eut lieu le 28 décembre 1947, à Montfort-L'Amaury, pour célébrer le dixième anniversaire de sa mort. Une manifestation musicale intime clôtura dignement cette inoubliable journée.

NICOLAS OBOUHOW,

Membre du Jury du Conservatoire National.

5, rue Emile-Verhaeren, Saint-Cloud.

AVIS ET COMMUNIQUES

LE PIGEON VOYAGEUR

Combien de Français ignorent ce qu'est un pigeon voyageur. Les immenses services qu'il a rendu à la Patrie, pendant les guerres de 1870, 1914, 1918, pendant l'occupation et la préparation du débarquement.

Les alliés parachutaient des pigeons lestés, savamment entraînés, porteurs de questionnaires; quand ils étaient recueillis par des patriotes, ceux-ci donnaient les renseignements demandés sur toute l'organisation ennemie en France et bientôt les précieuses informations parvenaient à Londres.

Mais beaucoup ont été capturés par les Allemands, d'autres leur ont été remis... Ceux-là ont payé de leur vie.

A Verdun s'élève le monument du Pigeon de Verdun qui, le 4 juin 1916, malgré l'artillerie et les gaz, est rentré à son colombier mourant mais apportant le dernier message du commandant RAYNAL, encerclé au fort de Vaux.

Leur merveilleux sens d'orientation leur permet de rejoindre leur colombier, situé parfois à de très grandes distances : Rome, international 1928 : 1.000 à 1.800 kilomètres : Alger, Lisbonne, Les Îles Baléares, etc.

Cette année, nos amis Anglais lâchaient leur grand national à Bordeaux.

Les orages magnétiques sont les plus terribles ennemis de nos voyageurs; le vent, la brume, peuvent faire varier la vitesse de 100 %, c'est ainsi que par un temps maussade, elle voisine 1.000 mètres-minute (60 kilomètres-heure), mais des maximums favorables ont atteint 2.000 mètres-minute, soit 120 kilomètres-heure en ligne droite.

Aussi, les lâchers de concours ont-ils lieu le matin, dès l'aube, pour profiter du temps calme.

Mais si les pigeons voyageurs peuvent rendre de très grands services, ils peuvent aussi être utilisés à d'autres fins : espionnage, contrebande, etc... C'est pourquoi la détention de voyageurs fait l'objet d'une loi très rigoureuse et n'a pas qui veut l'autorisation d'ouvrir un colombier.

Ah ! Si les chasseurs savaient la peine que nous ressentons, en voyant rentrer d'un long voyage un de nos pigeons, criblé de plomb ! Pitié pour eux, Messieurs les chasseurs et merci.

L. DELANDRE,

Secrétaire de l'Éclair de Saint-Cloud.

PALMARES DES CONCOURS 1947

1^{er} as, « Vieux Pigeon » : DELANDRE Lucien, 15, rue de l'Avre : mâle noir, n° 132.745-75.

2^o as « Vieux Pigeon » : SABATIER Charles, 3, rue Royale : mâle gris, n° 034.363-46.

1^{er} as « Pigeons Jeunes » : DELANDRE Lucien : femelle noire, n° 085.841-47.

2^o as « Pigeon Jeunes » : VINCENT Edmond (Rueil) : mâle écaillé, n° 085.946-47.

CLASSEMENT GENERAL DES 10 PREMIERS

1^{er}, DELANDRE, 30 prix de 38 engagements : : 80 %. 5-1^{er}, 6-2^{es}, 4-3^{es}, etc.

2^o, SABATIER Charles : 36 prix de 147 engagements : 40 %. 2-1^{er}, 3-2^{es}, 1-3^o, etc.

3^o, DEHON Gilbert, Boulogne : 33 % ; 4^o, VINCENT, Rueil : 30 % ; 5^o DOUCHY Gaston, Boulogne : 28 % ; 6^o, DEMANET Kléber, Suresnes : 24 % ; 7^o, JOSNEAU Jean, Saint-Cloud : 23 % ; 8^o, REMY Louis, Saint-Cloud : 22 % ; 9^o, JONNIAUX, Boulogne : 20 % ; 10^o, DELBOS Jean, Suresnes : 17 % , etc.

**

ARBRE DE NOEL DE LA POLICE DE SAINT-CLOUD

Sous le patronage de l'Association Amicale du Personnel de la Police de Saint-Cloud, le personnel a organisé, le dimanche 4 janvier dernier, Maison de la Culture Populaire, 26, rue Dailly, à Saint-Cloud, son Arbre de Noël au profit de leurs enfants.

Cette fête familiale, présidée par M. SAINT-MARCOUX, Commissaire de police de Saint-Cloud, a remporté un très gros succès et a conquis tous les cœurs auprès des grandes personnes et en particulier auprès de nos petits que le père Noël avec sa hotte bien garnie, a une fois de plus gâtés de friandises et de jouets.

Il est bien regrettable que nous ne disposions pas de salles plus grandes pour recevoir un public plus nombreux qui aurait certainement pris un grand plaisir à la vue et à l'audition de nos spectacles enfantins pour lesquels les organisateurs avaient certainement donné le meilleur d'eux-mêmes et dont je les remercie de leur initiative théâtrale et de leurs perspicacité.

Mes remerciements sont adressés également et de tout cœur, à tous les généreux souscripteurs ainsi qu'à la Municipalité et à tous ceux qui ont permis à notre Association amicale de réussir si brillamment cette fête qui nous vaut quotidiennement des éloges très chaleureux.

Le Président, BUCHERON.

**

SYMPHONIE CLODOALDIENNE

La Symphonie Clodoaldienne vient d'être frappée cruellement par un deuil soudain autant qu'imprévu, en la personne de M. BIZOT, son vice-président, terrassé par une congestion.

Hautboïste de talent, musicien émérite, M. BIZOT avait consacré une grande partie de sa vie à la musique et avait fait bénéficier de son expérience de nombreux élèves dont certains lui ont donné de grandes satisfactions.

Depuis de nombreuses années, en qualité de chef de pupitre et de vice-président, M. BIZOT avait prodigué à la Symphonie Clodoaldienne ses qualités de technique musicale et d'instrumentiste remarquable qui le faisaient tant apprécier.

La Symphonie Clodoaldienne renouvelle à Madame BIZOT et à sa famille, ses sentiments de vives condoléances et tient à exprimer ses remerciements aux nombreux amis qui ont pu assister aux obsèques.

Le Président, M. MASSON.

**

CINÉ-CLUB DE SAINT-CLOUD

Le Ciné-Club de Saint-Cloud organise un grand concours cinématographique, sous la direction de Marcel BLISTÈNE, le réalisateur d'*Etoile sans Lumière* et *Macadam*.

1^o Comédiens amateurs ; - 2^o Scénaristes-amateurs.

Les lauréats participeront à la réalisation d'un film.

Mardi 13 janvier 1948, à 20 h. 45, au « Régent » : un film de Jean GRÉMILLON : *Remorques*, avec Jean GABIN, Michèle MORGAN, Madeleine RENAUD.

Mardi 27 janvier 1948, à 20 h. 45, à la Maison de la Culture Populaire, 26, rue Dailly : *Films d'amateurs*.

Un film de Marcel L'HERBIER : *La Nuit Fantastique*, avec Micheline PRESLE et Fernand GRAVEY.

Mardi 10 février 1948, à 20 h. 45, au « Régent » : un film d'Alfred HITCHCOCK : *L'Ombre d'un Doute*, avec Joseph COTTEN et Thérèse WRIGHT.

Mardi 24 février 1948, à 20 h. 45, à la Maison de la Culture Populaire, 26, rue Dailly : *Films Scientifiques et Films d'Amateurs*.

Renseignements et inscriptions pour le concours : Librairie BAUDEUF, 17, rue de l'Eglise et 37, avenue Foch.

Adhésions avant chaque séance, à partir de 20 h. 45.

**

BAL DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Le bal de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud aura lieu le samedi 24 janvier, de 21 h. 30 à l'aube, dans les salons de la Sorbonne (entrée rue des Ecoles).

Cette soirée est placée sous la présidence de M. Vincent AURIOL, Président de la République Française.

Des invitations peuvent être retenues à l'Ecole (Mol. 41-59).

**

ACTIVITÉS DE L'U. A. S. « LA CLODO »

Résultats sportifs

SECTION BASKET

En basket, les équipes masculines et féminines ont rencontré, au cours de matchs amicaux, plusieurs équipes des communes voisines : Suresnes, Garches, Versailles.

L'équipe masculine a battu l'équipe du C.S.A. Garches par 26 à 10.

L'équipe féminine a battu l'équipe du S.O. Versailles par 16 à 6.

Ces jeunes équipes, encore débutantes, se sont inclinées devant les équipes de Suresnes et Versailles qui sont beaucoup plus entraînées mais ont néanmoins établi de belles performances.

Nous ne pouvons que les féliciter et les encourager.

**

Nous rappelons que l'entraînement des équipes masculines et féminines (basket, volley, athlétisme) de l'U.A.S. « La Clodo » a lieu chaque dimanche matin, sur le terrain de sport de l'avenue du Maréchal-Foch.

Les nouvelles adhésions sont reçues sur place.

**

DEPORTÉS DU TRAVAIL

La section de Saint-Cloud de la Fédération Nationale des Déportés du Travail prie ses adhérents de bien vouloir retirer leurs cartes 1948 à la permanence, 3, rue Gounod, tous les lundis, de 19 h. à 20 heures.

Elle espère que tous les camarades qui ont fait inscrire leurs enfants à l'Arbre de Noël ont été contents.

Meilleurs vœux à tous pour la nouvelle année.

Le Président, ROGER.

TABLEAU DE GARDE DES DOCTEURS DE SAINT-CLOUD

DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

DOCTEURS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMB.	OCTOBRE	NOVEMB.	DÉCEMB.
BOURS	4		14		23		25			3		5
COLLET	11		21		30			1		10		12
GODARD	18		28			6		8		17		19
HAAS	25			4		13		15		24		26
ISSERLIS		1		11		20		22		31		
LOUIN		8		18		27		29			7	
LOUVET		15		25			4		5		14	
MAY-FOUCEROUSE		22			2		11		12		1	
NICOLI		29			9		14		19		21	
ROLLIN			7		16		18		26		28	25

TABLEAU DE GARDE DES PHARMACIENS DE SAINT-CLOUD

DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

PHARMACIENS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMB.	OCTOBRE	NOVEMB.	DÉCEMB.
BARBERON		1	28-29		23		18		12		7	
ESCURÉ		8		4	30		25		19		11-14	
HANNETEL		15		11		6	14	1	26		21	
JOLIVET		22		18	6	13		8		3	28	
MORINEAUX	4	29		25	1	20		15		10		5
PERROTIN	11		7		2	27		22		17		12
RICQUIER	18		14		9		4	29		24		19-25
M ^{me} THOMAS.....	25		21		16-17		11		5	31	1	26

ÉTAT CIVIL DU MOIS DE DÉCEMBRE 1947

NAISSANCES

Marcel, Hubert Baudeloque. — Michel, Jacques, Roger Pleau. — Jacques, Roger, Lucien Decoursières. — Patrick, Guy, Lucien Didelot. — Jean, Claude Saadoun. — Nicole, Léone Mylius. — Danielle, Renée, Marcelle Villette. — Michèle, Lucette, Henriette Crevits. — Jean, Claude, Maurice Fleury. — Nicole, Zarah, Marie Mebark. — Serge, Abdelkader, Paul Tamcaman. — Michel, Richard, Marie Escriva. — Roger, André Servais. — Jackie, Fernand, Jules Ruel. — Yves, François, Roger Cournaire. — Claude, Charles, René Robillard. — Jean, Claude Fouché. — Pierre, Antoine, Marie Mangin. — Michèle, Françoise Andrivon. — Patrick, André, Marcel Couet. — Josette, Rose, Albine Moreton. — Yvette, Pierrette, Jeanne, Berthe Petit. — Michel, Pierre Trolay. — Michèle, Jeanne, Yvette Lotode. — Micheline, Josette Delfour. — Martine, Simone Brussel. — Marie, José Groult. — Geneviève, Marie Guézenc. — Jean, Yves Michaud. — Myriam, Marcelle, Jeannine Laval. — Dominique, Pierre, Lucien Lepinoy. — Jacques, René Pribile. — Daniel, Henri, Raymond Meulenhof. — Christian, Martial, Arthur Denisty. — Guy, Raymond, Alois Schœartzenbart. — Patrick, Hugues, Robert, Marie Grandjean. — François, Hélène, Rolande Deum. — Claudine, Pierrette, Rachel, Thérèse Mialaret. — Chantal, Jacqueline Conan. — Noëlle, Madeleine, Lucette Gautier. — Jean, Louis, Jacques Guichard. — Robert, Yves Champenois. — Philippe, Roger Pierreau. — Martine, Jacqueline, Marie Acquier. — Jean, Philippe Richaudeau. — Jean, Louis, Noël Soriguet. — Michelle, Renée Bouvier. — Claude, Jean, Albert Loussert. — Richard Leclercq. — Nicole, Hélène Paquet. — Jean, Claude, Maurice, Michel Dehlouz. — Mariella, Lucie, Marie Maffi. — Marie, Téhérese, Elisabeth Bouzerand. — Anne, Marie, Louise, Jeanne Olivier. — Liliane, Geneviève, Françoise Chrétien. — Annick, Geneviève Faullummel. — Serge, Gérard, René Manceau. — Jacques, René Raclot. — Michel, Yves Lucas. — Christian, Maurice, Robert Delesque. — Jean, Noël Mathevet. — Guy, Noël, Marie, Le Berre. — Daniel, Jean, Jules Chevalier. — René, Noël Boudeau. — Annie, Jeanne, Marie Jounot. — Christian, Albert Guidi-Morosini. — Jean, Paul, Edouard, Pierre, Louis Marcoin. — Jacques, Marcel, Noël Lepicard. — Hélène, Rita Morelli. —

Joëlle, Simone, Marguerite Fouré. — Thierry, François, Simon Jarzaguet. — Makhder, Pierre, Marie Louerghi. — Marie, Christine, Yvonne Boulez. — Françoise, Anne, Marie Degardin. — Marguerite, Jeanne Veto. — Jean, Guy, Alain Guillaume. — Daniel, Yves, Denis Bach. — Patrice, Gaston Viallet.

MARIAGES

Louis, Pierre, Eugène Alix et Renée, Juliette, Angèle Verneuil. — Roland, Oscar Descamps et Marie, Anne, Emilienne Le Berre. — Roger, Antoine François et Marthe Chopard. — René, Marcel Bourdier et Jeannine, Marie, Thérèse Veneau. — François, Alexis Suarnet et Stevane Petrovitch. — Jean, Eugène Boumier et Geneviève, Mauricette Segret. — Jean, François Maurice et Georgette, Marie, Louise Denis. — Marcel, Lucien Schlouch et Lilli, Henriette Ornstein. — Georges Laplace et Josette, Paulette Gérard. — Alphonse, Jules Gobin et Simone, Alphonsine Thuillier. — Adolphe, Gérard Clément et Héliane, Raymonde Jouan. — Georges, Marcel Hoffmann et Elise, Memma, Marie Eggers. — Jacques Grudzien et Libia Mo. — Jacques, Bernard Rolland et Denise Simonin.

DÉCÈS

Jean-Pierre-Julien Colas, 7 ans. — Victorine-Marie-Louise Lebelley, 74 ans. — Jean-Marie Grangeon, 55 ans. — Jeanne-Hélène Jaeger, veuve Cote, 82 ans. — Paul Rigail, 79 ans. — Marie-Flavie-Suzanne Thierry, veuve Horny, 56 ans. — Fernand Morival, 85 ans. — Micheline Labare, 5 heures. — Marie Kintz, veuve Kohler, 73 ans. — Aglaé-Eugénie-Julie Julien, veuve Beauvais, 87 ans. — Louis-Alber-Bluquette, 78 ans. — Louis-Jean Garrigues, 41 ans. — Pauline Toupin, veuve Pleurdeau, 63 ans. — Jacqueline-Renée-Madeleine de Ricard, femme Galataud, 31 ans.

Statistique de l'Etat Civil - Année 1947

Transcriptions diverses.....	62
Mariages	175
Divorces	42
Reconnaisances	91
Naissances	926
Décès	209